



Le Riverot

Bulletin Municipal n°17 - novembre 2013

Rencontre avec nos rédactrices en chef.

Fabienne et Elodie



Editorial du Maire

Par un jugement en date du 15.10.2013, la Cour Administrative d'Appel de Lyon, saisie par deux propriétaires riverots à annulé le PLU en vigueur depuis le 28.03.2013.

Cette annulation implique un retour pour une durée indéterminée au POS approuvé le 9 avril 1993, modifié en 2006 pour intégrer la réglementation dite de la « Loi Montagne » qui rend

inconstructible la majeure partie du territoire communal.

D'ores et déjà nous avons annulé l'étude technico-économique en cours relative au projet d'assainissement collectif, l'abandon du zonage du PLU étant une remise en cause totale du projet de développement territorial et de toutes les infrastructures afférentes travaillées pendant neuf ans par deux équipes municipales..

Outre l'incidence financière très lourde pour la commune (environ 126 600 € dont 103000 pour le dossier), cette décision est un frein qui sera difficile à desserrer pour l'avenir. Nous allons confier à un cabinet d'avocat parisien notre dossier en vue de son étude, avant un recours éventuel auprès de la juridiction nationale. Le temps nous est compté, et à l'heure où vous lisez ces lignes, notre décision d'aller ou non en appel sera prise.

Quelle que soit la solution retenue par le conseil municipal, le délai d'abandon du PLU peut être estimé à trois ans.

Avant d'engager tout projet faisant l'objet d'une autorisation au titre du droit des sols, nous vous invitons à vous rendre en nos bureaux afin de prendre en compte toutes les données anciennes ou nouvelles (carte des aléas, zonage d'assainissement individuel, schéma directeur des eaux pluviales, etc) qui seront nécessaires à la réussite de celui-ci.



Vous avez depuis six ans, mis en page et rédigé tous les articles du Riverot. Nous devons dire que c'est grâce à vous que ce journal a pu paraître régulièrement.

Chère Fabienne, chère Elodie, auriez-vous la gentillesse de vous présenter ?

(F) : Je m'appelle Fabienne TASSA. Je suis éducatrice spécialisée et j'habite LA RIVIERE-ENVERSE depuis 2007. (photo de gauche)

(E) : Je suis née à Cluses et j'ai 18 ans depuis octobre. J'ai réussi mon Bac en juin 2013 et j'étudie maintenant à l'IUT d'Annecy dans le domaine des réseaux informatiques et des télécommunications.

Quelles étaient vos motivations pour ce travail bénévole ?

(F) : J'ai eu à cœur de créer du lien entre les différents habitants de la commune et ce journal m'a semblé un bon moyen pour y parvenir. Il permet de faire circuler l'information locale ; d'informer les personnes même les plus éloignées des événements communaux (commémoration, loisirs ...) ; d'informer quant à la vie des Riverots (mariages, naissances et décès). Il m'a paru important de répondre à la demande qui m'a été faite alors pour la mise au monde de ce journal.

(E) : La détresse des conseillers municipaux en informatique ! Cela m'a conduit à accepter avec plaisir de répondre à leur angoisse surtout que j'y ai trouvé une excellente ambiance et que cela m'a permis d'apprendre plein de choses.

Quelles difficultés avez-vous rencontré dans le cadre de ce travail ?

(F) : Ce dernier a toujours été un travail d'équipe, où chacun a pu mettre en exergue ses compétences dans un bon esprit d'équipe et toujours dans le sens de servir la mission première de ce journal : la transmission de l'information et des valeurs qui nous guident. C'est dans l'esprit de l'association « Loisirs et Partage » dont j'ai fait partie, que je me suis impliquée lors de l'édification de ce journal. Il est pour moi essentiel que chacun soit conscient de la richesse de son voisin quel qu'il soit. Il est une devise fondamentale qui résume bien mes convictions : « On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux » (Antoine de St Exupéry).

J'ai dû quitter le journal en septembre 2011 pour des raisons professionnelles. Je reste convaincue que de telles valeurs sont essentielles à notre village pour qu'il ne perde pas son âme.

(E) : La seule difficulté était de trouver un moment pour le faire. En effet, cela nécessite du temps et j'étais alors à l'école. Sur le plan de la rédaction, aucun problème. Bonne organisation et bonne humeur.

Quelles sont vos propositions pour améliorer le Riverot ?

(F) : Je m'adresse aux riverots eux-mêmes : je pense qu'il faudrait rouvrir la boîte aux suggestions que nous avons proposée lors des premiers numéros du Riverot. Ce journal est le vôtre ! Je souhaite une longue vie à ce journal. Je tiens à remercier nos deux journalistes pour la qualité de leurs articles.

(E) : Pour moi, aucune amélioration n'est nécessaire. Je souhaite simplement une pérennisation de ce journal !

Du fond du cœur nous vous remercions, au nom du Riverot et du Conseil Municipal pour ce que vous avez apporté bénévolement, pour l'information du citoyen et la communication municipale.

Bravo à vous pour la création et les premiers pas de notre journal municipal et longue vie au Riverot !

Croisière sur le canal de Savière



Pour la deuxième édition de son voyage annuel, « Loisirs et Partage » a pu se féliciter du nombre de voyageurs en augmentation. Partis à 7h30 de la place de la mairie, accompagnés de monsieur le maire et de son épouse, le bus à pris la direction du canal de Savière, près du lac d'Aix-les-Bains. Construit sur le site même d'une rivière déjà utilisée par les romains, le canal relie le Rhône au bout du lac du Bourget, dont il égalise les cours d'eau. Voguant au fil de l'onde sur une péniche, nos nombreux riverots ont apprécié le calme et la douceur de ce site naturel, avant de déboucher sur le plus grand lac en France. Les berges de ce lac égrènent encore les souvenirs de Lamartine et de ses poèmes, de la reine Victoria et de son belvédère, et des Ducs de Savoie inhumés à la majestueuse abbaye de Haute Combe. Après le mouillage au port d'Aix les Bains, nous prîmes la direction du Revard (1515m). Un repas plus que copieux avec viande et légumes à volonté nous fût offert, clôt par une tarte aux fruits rouges d'anthologie. L'après midi fut occupée par la visite d'une cave en Bugey, avec dégustation sur place. Nous revînmes à la Rivière à 20h. Devant le succès grandissant de cette journée, « Loisirs et Partage » vous promet de nous retrouver tous l'année prochaine pour une nouvelle escapade le dernier dimanche de juin. Merci à Paul, Françoise, Laurence et tous les autres.

Somptueuse et savoureuse fête nationale

Le 14 juillet 2013 a vu une affluence record pour l'apéritif offert par la commune et le concert traditionnel des musiciens des Gets. Chacun a pu apprécier ensuite la savoureuse paella concoctée par une très sympathique cordon bleu venue de l'Ain qui a régalié les nombreux convives restés l'après-midi. Après ce festin, un concours de photo a récompensé entre autres Céline Duverney pour le premier prix. La journée s'est achevée par une représentation théâtrale grâce aux enfants dirigés par Françoise Lagrange qui se sont proménés tout autour du chef-lieu. La municipalité et « Loisirs et Partage » vous donnent rendez-vous l'année prochaine !



Espace Citoyen

Citations : « C'est dans les villes les plus peuplées que l'on peut trouver la plus grande solitude. » Jean Racine

« Un seul être vous manque et tout est dépeuplé » Alphonse de Lamartine

Déclaration universelle des Droits de l'Homme : Article 15 : Chacun a droit à une nationalité.

Carnet de Route

ORDURES MENAGERES : Nous avons reçu la confirmation des travaux d'installation des conteneurs semi-enterrés pour la fin de l'année sur le site du Chef lieu. Dans la foulée, le site de Pacotets sera également équipé.

ECLAIRAGE PUBLIC : Une délibération municipale a décidé de confier au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie (SYANE) la gestion et l'entretien du réseau d'éclairage public de la commune.

ABRIS BUS : Les abris bus promis par la municipalité (Plan et Pacotets) ont été installés dernièrement.

SIVU DES FONTAINES : Depuis le 1^{er} aout 2013, le fermier des réseaux du SIVU des fontaines est la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). L'antenne est basée à Cluses. Vous pouvez joindre l'entreprise au 04.57.38.50.00 (service clientèle 8h/18h.) ou au **04.57.38.50.08 pour toute urgence (24h/24)**. L'eau de la Rivière-Enverse arrivera sur les communes de Chatillon et de St Sigismond fin octobre 2013.

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) Les nombreuses commissions de travail sont en place. Les différents projets prévus sont en cours d'élaboration. La représentativité proposée pour la Rivière-Enverse (3 représentants) a été validée par la préfecture.

AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA ZONE 20 AU CHEF-LIEU: Les travaux ont été réalisés et donnent entière satisfaction aux parents d'élèves et autres riverots.

Pour la sécurité de vos enfants (rappel) sur nos routes la nuit, des brassards fluorescents vous sont offerts par la commune, et sont dès à présent à votre disposition à la Mairie. Ces brassards sont également offerts aux adultes qui en font la demande, par exemple les cyclistes.

TOP : **EAU PURE**

Les tests biologiques ont prouvés que l'eau de la commune était conforme à 100%. Vous pouvez la boire sans crainte. Merci au SIVU des Fontaines.

ENIGME : Le franco provençal est une langue en passe de disparaître, mais quel est son nom en langage courant ?

Solution de l'énigme précédente : Selon le lexique français franco-provençal « Lé Kmoune en Savoué », le nom de la Rivière-Enverse est « La Rvîre ».

TOP : **Civisme des Riverots**

Elections municipales : Réservez vos dimanches 23 et 30 mars pour voter.

FLOP :

L'annulation du PLU bloque tout développement de la commune pour quelques années, sauf si notre recours aboutit.

TOP : **Vide-Grenier**

La 5^e édition du vide-grenier du 6octobre fut une nouvelle belle réussite. Beaucoup de monde et pas de pluie. Bravo à Loisirs et Partage.

TOP : **Charmante place de la mairie**

Nous invitons nos concitoyens à venir visiter la place la mairie nouvellement réaménagée et très agréable à contempler.



Mode d'Emploi

Comment comprendre votre impôt local ?

La création au 1^{er} janvier 2013 de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a modifié la répartition de vos impôts locaux. Cela n'a qu'une incidence faible sur le foncier non bâti, mais plus sensible sur la taxe d'habitation et le foncier bâti. Vous pourrez vous reporter sur le détail du calcul des cotisations 2013 notifiées sur votre avis d'imposition où vous trouverez la colonne correspondant à la commune (colonne rouge) ainsi que la colonne correspondant à l'intercommunalité (colonne verte, cf croquis ci-dessous). Vous constaterez que la baisse décidée de la part communale vient limiter la hausse globale induite par la création de la fiscalité intercommunale.

TAXES FONCIÈRES 2013 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 740 HAUTE-SAVOIE

Commune : 223 A LA RIVIERE ENVERSE

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①
Taux 2012	12,74 %	%	%	12,03 %	0,194 %	%
Taux 2013	11,99 %	%	1,83 %	12,03 %	0,196 %	%
Adresse Base	1227		1227	1227	1227	
Cotisation	147		22	148	2	
Adresse Base						
Cotisation						
Cotisations 2012	154		-	145	2	
2013	147		22	148	2	
Variation en % ⑦	-4,55 %	%	- %	+2,07 %	0 %	%



SOMMAIRE :